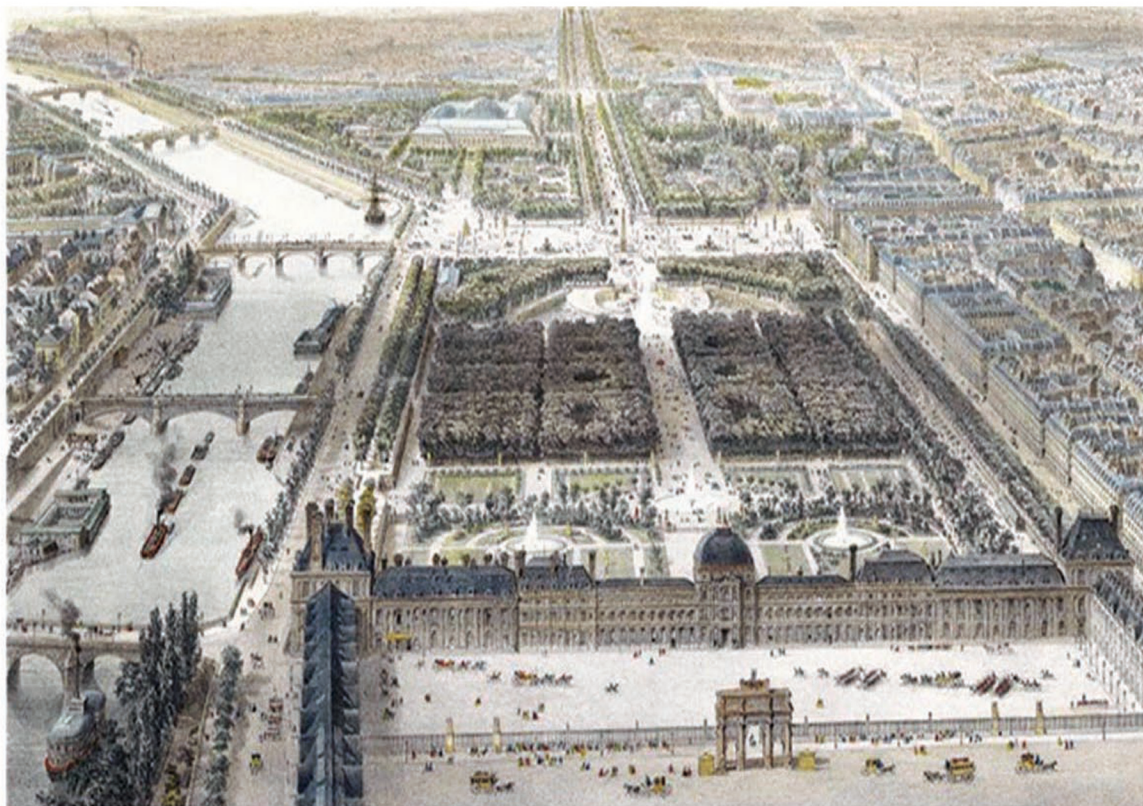


COMITE NATIONAL POUR LA RECONSTRUCTION DES TUILERIES

*Un élan au-delà des générations, des tendances politiques et des frontières
pour un creuset où s'est cherchée et où s'est trouvée la France moderne*

Versement de la cotisation 2012



La grande perspective face aux Tuileries en 1855 - Vue vers l'ouest

M. Mme Melle :

Prénom :

Adresse (si différente de l'étiquette adresse) :

.....

Courriel/Email :

S'acquitte de la cotisation 2010 sous forme de don :

- Membre étudiant : 20 euros
- Membre actif : 50 euros
- Membre sociétaire : 150 euros
- Membre bienfaiteur : 1.000 euros et plus
- Membre personne morale : 2.500 euros

Par chèque à l'ordre du Comité national pour les Tuileries, ou par virement :

IBAN : FR 76 1820 6004 1748 9057 5300 115

BIC : AGRIFRPP882

66 % seront déductibles du montant de l'impôt sur le revenu (art. 200 du Code Général des Impôts). Un reçu fiscal sera adressé à cet effet.

Date :

Fiche à renvoyer au :

**Comité national pour la reconstruction des Tuileries
21 rue de Bièvre
75005 Paris**

Fondé en 2004 - Journal Officiel du 29 janvier 2005

Nouveaux bureaux: 21, rue de Bièvre, 75005 Paris - Tél. 01 43 54 88 71

Courrier électronique: tuileriesdemain@aol.com - Site Internet : www.tuileries.fr